



## **Ordre du jour provisoire (annoté)**

- 1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Election du président, des vice-présidents et du rapporteur**
- 3. Résultats de la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé**

A l'ouverture de sa session, le Conseil recevra un rapport sur les résultats de la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé qui se tient la semaine précédente.

- 4. Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif**

A l'ouverture de sa session, le Conseil recevra le rapport de la huitième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration qui a lieu les 15 et 16 mai 2008.

- 5. Questions techniques et sanitaires**

Transplantation d'organes et de tissus humains

A la suite de la résolution WHA57.18, le Directeur général a continué de réunir et d'examiner des données mondiales sur le don et la transplantation de cellules allogéniques, de tissus et d'organes humains et les questions éthiques y relatives en vue d'une révision des Principes directeurs sur la transplantation de cellules, de tissus et d'organes humains. Ce rapport fait le point des résultats d'un processus complet de consultation qui a défini différentes mesures pour l'amélioration de l'innocuité, de la qualité, de l'efficacité et de l'éthique des pratiques visées.

- 6. Questions administratives, budgétaires et financières**

- 6.1 Partenariats mondiaux pour la santé : progrès concernant l'élaboration d'un projet de principes directeurs sur l'engagement de l'OMS**

Le rapport décrit les progrès accomplis jusqu'ici pour donner suite à la demande du Conseil exécutif à sa cent vingt-deuxième session en janvier 2008, visant à ce que le Secrétariat entreprenne l'élaboration de principes directeurs. Le rapport énonce les principes proposés pour l'engagement de l'OMS en matière de partenariats et sollicite l'avis du Conseil pour la phase suivante des travaux concernant l'élaboration de la politique.

6.2 Politique de l’OMS en matière de publications : éléments d’orientation pour la mise en oeuvre et l’évaluation

Le rapport décrit les mesures prises pour appliquer et évaluer la politique de l’OMS en matière de publications, suite à la demande du Comité du Programme, du Budget et de l’Administration à sa septième réunion et du Conseil exécutif à sa cent vingt-deuxième session.

6.3 Comités du Conseil exécutif : sièges à pourvoir

6.4 Prix Dr LEE Jong-wook pour la santé publique : statuts

Le principe de la création du Prix Dr LEE Jong-wook pour la santé publique a été approuvé par le Conseil à sa cent vingt-deuxième session.<sup>1</sup> Le rapport soumet au Conseil pour examen les statuts proposés qui ont été élaborés en coopération avec la République de Corée et contiennent des dispositions couvrant les frais administratifs.

6.5 Prochaines sessions du Conseil exécutif et de l’Assemblée de la Santé

6.6 Méthode de travail de l’Assemblée de la Santé

Comme convenu à la cent vingt-deuxième session du Conseil exécutif, et suite à l’examen de la question par le Comité du Programme, du Budget et de l’Administration, le rapport envisage les moyens d’accroître l’efficacité des réunions du Bureau de l’Assemblée mondiale de la Santé.

6.7 Amendements au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière [s’il y a lieu]

**7. Questions relatives au personnel**

7.1 Déclaration du représentant des Associations du Personnel de l’OMS

7.2 Confirmation d’amendements au Statut et au Règlement du Personnel [s’il y a lieu]

**8. Questions soumises pour information**

Rapport sur les réunions de comités d’experts et de groupes d’étude

Conformément au Règlement applicable aux tableaux et comités d’experts, un rapport est soumis au Conseil sur les réunions de comités d’experts et de groupes d’étude, comprenant un résumé des recommandations contenues dans les rapports des comités d’experts ainsi que des observations quant à leur importance pour les politiques de santé publique et aux répercussions pour les programmes de l’OMS.

**9. Clôture de la session**

*Note : Lors de la consultation du 19 mars 2008 avec le Directeur général qui a eu lieu conformément à l’article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, le bureau du Conseil a été informé du retrait, par l’Etat Membre concerné, de la proposition visant à inclure à l’ordre du jour de la cent vingt-troisième session du Conseil un point sur le VIH/sida et la santé mentale.*

---

<sup>1</sup> Décision EB122(7).